



Ville de Saint-Joseph-de-Beauce

**Province de Québec
MRC Beauce-Centre
Ville de Saint-Joseph-de-Beauce**

Avis public

Avis vous est par la présente donné par la soussignée greffière de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce que le conseil lors de la séance ordinaire tenue le 11 mai 2026 a adopté le Règlement 627-26-26 modifiant le Règlement de zonage 627-14 visant à modifier la grille des spécifications de la zone H-1.5.

Ce Règlement a été approuvé par le conseil des maires de la MRC Beauce-Centre lors de sa séance ordinaire du 17 juin 2026, conformément aux dispositions de l'article 137.3 de la L.A.U. (*Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*) et le certificat de conformité de la MRC Beauce-Centre a été émis le 22 juin 2026, ayant pour effet l'entrée en vigueur du Règlement ci-haut mentionné.

Toute personne qui désire prendre connaissance du Règlement peut le faire en consultant le site Internet de la Ville ou en s'adressant au bureau de la soussignée aux heures normales d'affaires.

Donné à Saint-Joseph-de-Beauce
Ce 29^e jour de juin 2026

Nancy Giguère
Greffière